



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 5368

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le nombre de postes de maîtres auxiliaires offerts dans la fonction publique. Un nombre croissant d'étudiants, ayant réussi avec succès le concours du CAPES, sont inscrits sur des listes complémentaires ne débouchant sur aucun poste de maître auxiliaire : ces jeunes gens sont donc « laissés pour compte », et ce au sein même de la fonction publique. De surcroît, certains postes budgétisés à différents concours du CAPES ne sont pas pourvus. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il envisage d'augmenter le nombre de maîtres auxiliaires et s'il compte proposer d'autres mesures afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM. Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5368

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3649

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4649